

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU-SUR-LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-LOIRE CONSEIL MUNICIPAL Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT HUIT février à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, BROUSSIN Patricia, MARTINET Nicolas, DELSARTE Séverine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, BRETON Nelly, LAURENT Martine, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : CHAILLOUX Marie-Laure représentée par HECQUET Jacky, LEMAIRE Christiane représentée par DESCHAMPS Céline, COZETTE Laetitia représentée par JACQUIER Hervé.

Madame BERTRAND Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
22 février 2024	
Date d'affichage	
23 février 2024	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Votants	19

Objet : Travaux d'aménagement du Gratte Chien – acte de notification au Conseil Municipal du dépôt du Permis d'Aménager

Dans le cadre de la création de la future résidence autonomie à Beaulieu-sur-Loire réalisée et financée par la communauté de Communes Berry Loire Puisaye, la commune se doit de réaliser des travaux d'aménagements de voirie pour son accès mais également pour les futurs terrains à bâtir.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été confié la complète gestion de ce projet au maître d'oeuvre « cabinet d'études INCA ».

A présent, pour mener à bien ce projet, le dépôt d'un permis d'aménager est nécessaire.

Il consiste en la division de la propriété (parcelles ZT22, ZT23, ZT24, ZT25, ZT29, ZT118 et ZT131) en vue de la création de 15 lots à bâtir, d'un îlot, d'une voirie secondaire, d'un bassin, d'espaces verts et l'aménagement de la rue du Gratte Chien sur une surface totale de 23 041 m².

Le Maire informe les membres du Conseil municipal la nécessité de déposer cette demande de permis d'aménager afin de poursuivre le projet dans sa globalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prend acte de la demande de permis d'aménager concernant les travaux d'aménagement du Gratte Chien.

Autorise Monsieur le Maire à déposer toutes formalités respectives.

Secrétaire de Séance,

Isabelle BERTRAND

Pour extrait conforme,
Le Maire,

